



# INSTRUCTIONS DE COURSE

## Préambule :

### PARTIR DU PONTON

Laisser les amarres au ponton.

- Si vous êtes au près dans le chenal, préparez-vous à hisser la grand-voile.
- Si vous êtes plutôt au vent arrière, préparez-vous à dérouler la voile d'avant. Dirigez le bateau vers le chenal, donnez-lui de l'élan.

### RENTRE AU PORT

- Si vous êtes plutôt au près dans le chenal, préparez-vous à rouler la voile d'avant après avoir franchi l'entrée du port.
- Si vous êtes plutôt au vent arrière, préparez-vous à affaler la grand-voile, après avoir franchi l'entrée du port.

### SURVEILLER ET ENTRETENIR LE MATÉRIEL

Avant et après chaque navigation, vous devez :

- Éponger le bateau
- Vérifier l'état de fatigue des drisses et écoute, filières, etc...
- Vérifier les voiles (nombre de lattes, déchirures, ...)
- Lover les écoute
- Signaler toutes les avaries survenues dans la journée et participer aux réparations le cas échéant.

### ASSURANCES

#### Assurance des bateaux :

Chaque bateau est assuré par son propriétaire. En ce qui concerne les bateaux de l'APCC, ils sont assurés tous risques, mais une franchise de 1500€ est applicable en cas de sinistre, aucune démarche d'assurance ne sera faite en dessous de ce montant, **l'équipage se verra donc facturé le montant des réparations.** Pour les bateaux extérieurs à l'APCC, le montant de la franchise peut varier.

L'assurance ne couvre pas les dommages causés aux voiles.

#### Assurance de la licence FFVoile :

L'assurance de la FFVoile couvre les pratiquants pendant l'activité, elle permet aussi en cas de sinistre avec un autre bateau, de couvrir les dégâts causés à cet autre bateau, cependant là aussi une franchise s'applique d'un montant de 900€. Cette franchise peut être de 0€ si le skipper du bateau en cause a souscrit au rachat de franchise (ce que nous conseillons vivement.).

Les concurrentes étrangères doivent posséder une assurance responsabilité civile d'un montant de couverture minimum de 1,5 millions d'€ ou l'équivalent en devise de la nationalité de la concurrente.



## 1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2013-2016.
- Les prescriptions de la FFV.
- La langue officielle de la compétition sera le Français.

1.2 L'attention des concurrentes est attirée sur les règles 3 et 14 de l'ISAF. Une caution de 1500 Euros sera déposée par chaque équipage pour couvrir les dégâts qu'il pourrait occasionner, ce montant étant la franchise de l'assurance des bateaux.

## 2 AVIS AUX CONCURRENTES

Les avis aux concurrentes seront affichés sur le **tableau officiel situé sur la vitrine du Yacht Club de l'APCC**, au rez-de-chaussée, sur le Port de Pornichet.

## 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

3.1 Les modifications aux instructions de course et au programme et toutes les notifications seront affichées au Yacht Club de l'APCC. Cet affichage tiendra lieu de notification officielle écrite pour chaque concurrente, laquelle devra avoir consulté le tableau avant et après chaque épreuve. Cet affichage est signalé par l'envoi du **pavillon « L »**, au-dessus de la flamme numérique correspondant au numéro de l'avenant, au mât de pavillon à terre.

3.2 Toute modification au programme sera notifiée aux concurrentes avant la régata suivante. Des modifications sur l'eau seront indiquées par l'utilisation du **3<sup>ème</sup> substitut**.

## 4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au **mât de pavillons**, dont l'emplacement est situé **à côté de la Capitainerie** du Port de Pornichet.

4.2 Quand le pavillon « **Aperçu** » est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

## 5 BATEAUX ET VOILES

5.1 (a) L'épreuve se courra sur des bateaux du type J 80.

(b) Les voiles devant être utilisées seront attribuées par l'autorité organisatrice.

5.2 L'ensemble des voiles à utiliser sera signalé sur le bateau du comité de course (CC) avec ou avant le signal d'attention. Les signaux auront les significations suivantes :



PAVILLON	COMBINAISON DE VOILES A UTILISER
Pas de signal	Grand-voile haute + Foc + Spinnaker
O	Un Ris obligatoire
B	Spinnaker Interdit
O + B	Un Ris + Foc + Spi Interdit

5.3 D'autres restrictions ou instructions peuvent être données oralement aux bateaux par un zodiac organisation.

5.5 Le CC peut autoriser l'utilisation d'un bateau de remplacement quand il est certain que le bateau d'origine est endommagé et que le temps de réparation sera trop long.

## 6 PROGRAMME DES COURSES ET FORMAT DE L'ÉPREUVE

6.1 Programme général :

### Vendredi 6 mars :

13h30 à 17h30 : Inventaire et préparation des bateaux,  
 13h30-15h30 ou 15h30-17h30 : Séances d'entraînement.  
 17h à 19h : Confirmation des inscriptions, inventaire.  
 19h30 : Cérémonie d'ouverture

### Samedi 7 mars :

8h30 à 9h30 : Confirmation des inscriptions,  
 9h30 à 10h00 : inventaire et préparation des bateaux  
 10h30 : Briefing obligatoire pour toutes les skippeuses, sauf dérogation accordée par l'AO.  
 11h30 : Mise à disposition, une ou plusieurs courses à suivre  
 Heure à définir : Rotation des équipages poule A, poule B (l'horaire précis vous sera communiqué à terre le jour même)  
 19h30 : Proclamation des résultats – Dîner des équipages

### Dimanche 8 mars :

9h : Briefing obligatoire pour toutes les skippeuses, sauf dérogation accordée par l'AO.  
 10h : Mise à disposition, une ou plusieurs courses à suivre  
 Heure à définir : Rotation des équipages poule Argent, poule Or  
 16h30 : Remise des prix

6.2 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 18h30 le Samedi 7 Mars et 16h le dimanche 8 Mars.

### 6.3 Format de l'épreuve

Pour la phase de qualification, les bateaux seront tirés au sort par l'organisation pour le Samedi. Pour la phase finale, les bateaux seront tirés au sort lors de la proclamation des résultats le Samedi.



Dans la phase de qualification, les bateaux seront répartis en flottes A et B, autant que possible de taille et de niveau égaux. Les répartitions initiales seront faites par le Directeur de Course. Ces répartitions seront affichées au tableau officiel d'informations au plus tard le 7 Mars à 11h.

(a) Les bateaux seront assignés dans les flottes de la phase finale - Or, Argent, sur la base de leur rang dans la phase de qualification.

Il y aura le même nombre de bateaux dans chaque flotte dans la phase finale que dans la phase de qualification.

Les flottes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que la flotte Argent ne soit pas plus grande que la flotte Or.

Les bateaux avec les meilleurs rangs dans la phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans la flotte Or ; les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans la flotte Argent.

(b) Aucun recalcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux aient été répartis dans les flottes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf en cas de décision de réparation qui peut promouvoir un bateau dans une flotte supérieure.

Seul le(s) bateau(x) ayant obtenu une réparation peut(vent) changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.

## 7 ZONES DE COURSE

Les parcours prévus au § 8 seront mis en place dans la Baie de la Baule – Pornichet  
**Canal VHF 6.**

## 8 LES PARCOURS

Cf. Annexe Parcours

## 9 MARQUES

9.1 La marque N°1: Bouée cylindrique de couleur « JAUNE »

La marque N°2 : Bouée conique « VERTE »

La marque N°3 et Marque de Départ : Bouée conique « ROUGE »

La marque d'arrivée : Petite Bouée Cylindrique de couleur « Jaune »

## 10 LE DEPART

10.1 Les départs des courses seront donnés avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ (ceci modifie la règle 26 des RCV).



Signaux	Pavillons et signaux sonores	Temps avant le départ
Avertissement	Pavillon Charlie (C) + un signal sonore.	5 minutes
Préparatoire	Pavillon P ou I ou Noir + signal sonore	4 minutes
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire + signal sonore long	1 minute
Départ	Amenée du pavillon Charlie (C) + signal sonore	0

10.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ (marque conique Rouge).

10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ **au plus tard 4 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS** ou **si les équipages sont absents à l'heure et à l'endroit de la rotation**. Ceci modifie la règle A4.

11 **CHANGEMENT DE PARCOURS**  
Il n'y aura pas de changement de parcours.

12 **L'ARRIVEE**  
La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon Orange sur le bateau du Comité de Course et le côté parcours de la marque d'arrivée (cylindrique Jaune).

13 **SYSTEME DE PENALITE**

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

13.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28, 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13.4 **ACTION DU JURY SUR L'EAU**

L'épreuve se déroule avec un arbitrage direct sur l'eau soit suite à une réclamation d'un concurrent, soit sur action directe du jury. L'arbitrage en direct et les décisions du jury sur l'eau seront sans instruction. Ceci modifie la RCV 63.1.



13.4.1 La procédure de réclamation sur l'eau sera la suivante :

Dans le cas où un voilier souhaite réclamer selon les règles du chapitre 2 et RCV 31 et 42, il doit immédiatement héler « Protest » et montrer un pavillon "Y" à main (fourni par l'organisation). Ces deux actions sont obligatoires, et l'absence de l'une ou l'autre rend la réclamation non recevable.

(a) Un bateau peut reconnaître rapidement avoir enfreint une règle en effectuant la pénalité d'un tour conformément à la règle 44.2 (comprenant un virement de bord et un empannage). La réparation, même par le voilier non fautif, éteint la réclamation.

(b) Si aucun bateau n'effectue de pénalité ou ne manifeste son intention de réparer de façon évidente (« je répare » et/ou un geste significatif de la main) dans un délai de 5 secondes maximum, le jury doit signaler une décision selon la procédure suivante :

\* pénaliser le ou les voiliers qu'il juge en faute en montrant un pavillon Rouge au(x) voilier(s) pénalisé(s) avec un long signal sonore. Dans ce cas, l'IC 13.1 ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

\* Montrer un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore s'il juge qu'il n'y a pas de faute ou si la demande de réclamation n'est pas recevable.

\* Montrer un pavillon noir avec un long signal sonore. Le bateau identifié est disqualifié et classé DSQ. Il doit quitter rapidement la zone de course.

13.4.2 Pénalités à l'initiative du jury : le jury peut pénaliser sans réclamation d'un autre bateau si un bateau :

(a) enfreint la règle 31 ou 42 et n'effectue pas de pénalité

(b) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée ou n'effectue pas correctement une pénalité volontaire

(c) ne respecte pas la règle d'utilisation du bout dehors

(d) enfreint une règle et établit un contact avec un autre bateau

(e) manque à se conformer à la règle 44.2 requis par le jury

Dans ce cas, il montrera un pavillon rouge (pénalité de 2 tours) ou noir (DSQ) au(x) voilier(s) pénalisé(s) avec un long signal sonore.

13.4.3 Une réclamation du jury selon la RCV 60.3 (1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau , si le jury estime que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage.

Dans la RCV 60.3 (1) la mot « sérieux » est supprimé.

13.5 L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation (RCV 62.1.a), demande de réouverture (RCV66) ou appel (RCV 70).

13.6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.

13.7 La procédure normale de réclamation d'un bateau, d'un comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.



#### 14 TEMPS LIMITES

Il n'y a pas de temps limite pour le premier. Tout voilier finissant plus de **15 minutes** après l'arrivée du premier sera classé **DNF** (modification règles 35 et A4.2.).

#### 15 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATIONS

15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au **secrétariat de l'APCC**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

15.2 Pour chaque flotte, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrentes des instructions dans lesquelles elles sont parties ou appelées comme témoins. Les instructions auront lieu dans **la salle du jury située au 1<sup>er</sup> étage de l'APCC**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

15.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

15.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des débris
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 

15.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.



## 16 CLASSEMENT

Une course validée pour chaque flotte est exigée pour constituer une phase de qualification.

Si, à la fin de la phase de qualification, certains bateaux sont classés avec plus de courses que d'autres, les points des courses les plus récentes seront retirés de sorte que tous les bateaux aient le même nombre de courses pris en compte.

Le système de points à minima s'appliquera. Pour la phase de qualification, la règle A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés à la plus grande flotte.

Le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses de la phase de qualifications validées dans sa flotte et de ses courses de la phase finale. Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.

Les bateaux dans la flotte Or seront classés en premier, etc., dans la régates excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les règles 5 ou 69.

## 17 REGLES DE SECURITE

Tout bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course.

## 18 PUBLICITE

Les pavillons donnés lors de la chaîne d'inscription devront être portés dans le mât au ponton et lors de l'entrée et la sortie du port (si possible).

## 19 DÉCHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 20 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de déchets dans l'eau. Les déchets doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.



## 21 DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Présidente du Jury	RIVARD SYBILLE
Présidente du Comité de Course	Yves POTTIER
Juge	Jøier GREZE, Thierry VALLON, HUYNH Patrick, DEPAYRAS Cecile
Jaugeur d'épreuve	
Comité de Course Adjoint	GOURAUD FRANCIS
Comité de Course Adjoint	GUENA Christophe
Comité de Course Adjoint	
Jaugeur adjoint	

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Horaires de marée :

### Samedi 7 Mars

- PM : 5H17 coef 88
- BM : 12H10 coef 88
- PM : 17H35 coef 88

### Dimanche 8 Mars

- PM : 5H45 coef 87
- BM : 12H41 coef 86
- PM : 18H04 coef 87

Contacts:

APCC 09 53 35 88 51  
Portable Christophe GUENA 06.60.67.15.99



## Annexe Parcours

**Parcours construit (aller / retour)**  
 Départ  
 Bouée 1 à laisser à bâbord  
 Bouée 2 à laisser à bâbord  
 Bouée 3 à laisser à bâbord  
 Bouée 1 à laisser à bâbord  
 Bouée 2 à laisser à bâbord  
 Bouée 3 à laisser à bâbord  
 Arrivée

**Parcours REDUIT (PAVILLON S)**  
 Départ  
 Bouée 1 à laisser à bâbord  
 Bouée 2 à laisser à bâbord  
 Bouée 3 à laisser à bâbord  
 Arrivée

